

# COMMUNE DE LA CHAPELLE AUX BOIS

## Compte rendu du Conseil Municipal

Séance 4 juin 2021

Au cours de la réunion placée sous la présidence du Maire Etienne BLAISE , le conseil municipal a délibéré sur les points suivants :

### 1-TRAVAUX DE VOIRIE 2021- ATTRIBUTION DU MARCHE

Suite à l'engagement des travaux de voirie sur diverses voies communales, après réflexions et compte tenu des dépenses d'investissement engagées et à solder pour les travaux de réhabilitation du complexe socio culturel et sportif, il est pertinent de modifier le programme de voirie.

Après constat fait des dégradations importantes et pour la sécurité des usagers , il est impératif que des travaux de renforcement soient exécutés sur les voies communales 4-6-7 et 63 .

De ce fait, le coût estimatif pour la consultation serait moindre est inférieur à 100 000 € HT.

Monsieur le Maire précise qu'aucune modification budgétaire n'est à prévoir , les crédits inscrits au budget pour cette opération sont suffisants.

Trois entreprises ( COLAS –TRB et EUROVIA) ont été consultées et ont répondu à la demande.

Le choix de l'entreprise (offre économiquement la plus avantageuse s'est portées sur l'entreprise TRB pour un montant de 98 130.00 € HT soit 117 756.00 € TTC

**APPROBATION de la réalisation modificative des travaux et VALIDATION du choix de l'Entreprise.**

### 2-TRAVAUX DE VOIRIE – DEMANDE FONDS DE CONCOURS CAE

Considérant le programme de travaux de voirie arrêté et inscrit au BP 2021 ,un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération d'Epinal est sollicité pour aider au financement de l'opération.

Le plan de prévisionnel de financement se résume à :

DEPENSES HT		RECETTES	
Estimatif des travaux	98 130.00 €	Subvention CD88 20%	19 626.00 €
		Fds concours CAE	32 959.00 €
		Autofinancement	65 171.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>98 130.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>117 756.00 €</b>

Le Maire est chargé de déposer un dossier complet pour cette opération , à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération et à signer tous les documents s'y rapportant .

### 3- PARTICIPATION COMMUNALE FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE

Reconduction de la prise en charge du montant de la participation familiale pour le transport des élèves ayants-droits du 2d degré à hauteur de 94 € sous réserve du justificatif de paiement accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal. Les demandes de remboursement seront acceptées jusqu'au 30 novembre 2021.

### 4-DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR ACQUISITION DE MATERIEL ET MOBILIER DANS LE CADRE DU PROJET DE MEDIATHEQUE-

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la future médiathèque ouvrira ses portes au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2021. La réhabilitation intérieure du complexe socio culturel et sportif étant achevée, commence aujourd'hui la phase d'aménagement intérieur. Il précise que l'équipement mobilier est pleinement partie prenante du concept général.

### Dossier DRAC-DGD et CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES

Pour le projet d'aménagement de la médiathèque :

L'acquisition de matériel et mobilier est acceptée ,le plan prévisionnel de financement est le suivant :

DEPENSES			RECETTES	
<b>DEPENSES PREVISIONNELLES TTC</b>				
<b>EQUIPEMENTS</b>				
<b>Papeterie des Lacs</b>	Mobilier professionnel et public	16 817,88		
	Mobilier section adultes	4 373,83		
	Mobilier section adolescents	4 438,64		
	Mobilier section jeunes	5 730,54		
<b>Darty Pro</b>	Informatique	916,64		
		<b>TOTAL HT</b>	<b>DRAC (DGD) 50 %</b>	<b>16 138,77</b>
		<b>TVA 20 %</b>	<b>CD des VOSGES et Contractualisation 2</b>	<b>8 392,16</b>
		<b>TOTAL TTC</b>	<b>TOTAL SUBVENTIONS 76 %</b>	<b>24 530,93</b>
			<b>Autofinancement Communal</b>	<b>14 202,11</b>

Une aide financière de l'Etat est sollicitée au titre du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) .

## DOSSIER CAF DES VOSGES - GARDERIE

La Caisse d'Allocations Familiales des Vosges est sollicitée pour aider au financement de l'équipement de la garderie. Le plan de financement est :

DEPENSES		
DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		
EQUIPEMENTS		
Papeterie des Lacs	Equipement garderie	3 839,53
	TOTAL HT	3 839,53
	TVA 20 %	767,91
	TOTAL TTC	4 607,44

RECETTES	
CAF des VOSGES 60%	2 303,72
TOTAL SUBVENTIONS 60 %	2 303,72
Autofinancement Communal	2 303,72

## DOSSIER CD88- EQUIPEMENT SALLES MULTI SPORTS ET D'ACTIVITES

Le Conseil Départemental des Vosges est susceptible également de participer au financement des équipements précités .Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

DEPENSES		
DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		
EQUIPEMENTS		
A.C.E.G	Equipement salle multisports	16 582,90
Papeterie des Lacs	Equipement salle d'activités	11 973,00
	TOTAL HT	28 555,90
	TVA 20 %	5 711,18
	TOTAL TTC	34 267,08

RECETTES	
CD des VOSGES et Contractualisation 2	7 424,53
TOTAL SUBVENTIONS 26 %	7 424,53
Autofinancement Communal	26 842,55

Monsieur le Maire est autorisé à déposer un dossier complet pour chaque opération et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération

### **5-ACQUISITION DE NOUVEAUX LIVRES POUR LA FUTURE MEDIATHEQUE-DEMANDE AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA DRAC-DGD**

La collectivité peut bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre DGD pour l'acquisition d'e nouveaux supports tendant à constituer un fonds de base et ainsi proposer de nouveaux services aux lecteurs ( abonnements , romans ,jeux de société ...) tout en renforçant les collections proposées au sein de la future médiathèque.

Le coût global d'acquisition est estimé à 6 000 €, une demande de subvention est sollicitée auprès de la DRAC-DGD au taux le plus élevé que possible,

Des virements de crédits sont donc nécessaires

- Article 2188-20 « autres immos.corporelles » + 6 000 €
- Article 2138-11 « acquisition propriété » - 6 000 €

### **6- ENTRETIEN DU STADE COMMUNAL**

La proposition de M. Vincent CHEVALME relative à l'entretien du stade communal ( fenaison) est validée pour le prix de 20 € .

### **7- PRIX DE LOCATION DU BAIL DE CHASSE CAMPAGNE 2021/2022-RENOUVELLEMENT DU BAIL**

Le prix de location de chasse communale est révisé et le taux de variation de 0.55 % est appliqué sur 4 950.18 € ( loyer campagne 2020/2021) ce qui porte le montant du loyer pour la campagne 2021/2022 à 4 977.41 €.

Décision de renouveler le bail de chasse pour 9 ans à la Ste de La Chapelle.

### **8- TRAVAUX ELIGIBLES AU DISPOSITIF Certificats d'Economie d'Energie(CEE)**

#### **Nouvelle convention**

Signature d'une convention pour transférer au SCOT des Vosges Centrales les droits de CEE issus d'actions éligibles à ces certificats

### **9- NON-TRANSFERT DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE « INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES »AU SDEV**

Refus de transférer la compétence optionnelle « infrastructures de recharge pour véhicules électriques », au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges.

**10- DECISION MODIFICATIVE N°1-BUDGET PRINCIPAL-VIREMENTS DE CREDITS**

Les modifications budgétaires proposées sont validées.

**11-VENTE DE PARCELLES COMMUNALES BOISEES A DES PROPRIETAIRES PRIVES**

Après examen des offres par la commission forêt ,les cessions des parcelles boisées aux propriétaires ayant présenter la meilleure offre sont acceptées. Les actes authentiques relatif à ces opérations seront dressés en l'étude de Maître HERMANN , à Xertigny.

Chaque acquéreur règlera en sus les frais de notaire.

La Chapelle aux Bois , le 10.06.2021

Le Maire ,  
E.BLAISE

